

# Conseil d'établissement

---

## École secondaire Bernard-Gariépy

Le conseil d'établissement de l'École secondaire Bernard-Gariépy a procédé à l'approbation des différents règlements, documents et projets prévus à la *Loi sur l'instruction publique*, tels que les règles de régie interne, le calendrier des rencontres, le rapport annuel du conseil d'établissement, la révision et les prévisions budgétaires, le plan de réussite, la maquette de cours, les règlements de l'école, les frais chargés aux parents, les sorties éducatives spéciales ainsi que la convention de gestion et de réussite éducative.

Compte tenu du nombre de demandes d'activité déposé entre les rencontres du CÉ et du court laps de temps avant la tenue de l'activité, nous avons convenu d'accepter certaines demandes par courriel, pour en discuter ensuite en rencontre.

L'année 2017-2018 a surtout été marquée par le problème d'une permanence au poste de direction de l'école. Cette situation a fait en sorte que le suivi des dossiers fut difficile, jusqu'à l'arrivée de la directrice actuelle, Chantal St-Louis. Nous saluons la Commission scolaire de Sorel-Tracy d'avoir pris la décision d'établir un poste de direction spécifique à l'ESBG, ce qui contribue grandement à la stabilité et à l'efficacité du personnel.

Après six ans d'implication à l'ESBG, il est temps pour moi de passer le flambeau. Une école en santé est une école où les parents y sont impliqués, c'est pourquoi je tiens à remercier tous les parents s'étant investis au conseil d'établissement.

Merci!

Patrick Péloquin, président de CÉ